**COURS N° 07: DROIT INTERNATIONAL**

**I- Définition du droit international**

C’est un ensemble de normes de conduite socialement édictées et sanctionnées, qui s’opposent aux membres de la société internationale.

Les sujets du droit international s’agit évidemment des États, mais aussi des organisations internationales et les individus.

**II- La distinction entre le droit international public et le droit international privé**

Le droit international public est l'ensemble des règles juridiques qui régissent les relations entre États souverains, et leurs relations avec les organisations internationales ou les relations des organisations internationales entre elles.

Le droit international privé examine la relation entre les individus si elle comprend un élément étranger (de nationalités différentes). Exemple:Mariage avec un étranger(e), acquisition de la nationalité.

**III- Les organisations internationales à vocation mondiale**

Notre étude se resserre autour de l’Organisation des Nation Unies (ONU) est une [organisation internationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_internationale) instituée le 24 octobre 1945 par la ratification de la [Charte des Nations unies](https://fr.wikipedia.org/wiki/Charte_des_Nations_unies), signée le 26 juin 1945. Elle remplace alors **la**[**Société des Nations**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_des_Nations).

L’ONU compte désormais 193 États. Sont quatre (04) États non membres mais **reconnus** ; la Palestine et le Vatican ont un statut **d'observateur**, ainsi que les [îles Cook](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8Eles_Cook) et [Nioué](https://fr.wikipedia.org/wiki/Niue" \o "Niue).

Certains organes principaux de l’ONU:

**1- L’Assemblée générale :** englobe tous les États membres de l’ONU, et disposent d'une voix pour les recommandations qui sont portées au vote.

**2- Le Conseil de sécurité :** composé de cinq (05) membres permanents. Il est chargé de traiter les questions relatives aux menaces contre la paix, les ruptures de la paix ou les agressions.

**3- Le Conseil économique et social :** aide à la promotion de la coopération économique et sociale et au développement.

**4- La Cour international de justice :** est créée en 1945. Elle constitue l'organe judiciaire principal de l’ONU. Elle est habilitée à tranche les différends entre les États. Elle remplace la [Cour permanente de justice internationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_permanente_de_justice_internationale).

**5- Secrétariat :** assure la gestion quotidienne de l'organisation.

**IV- Organisations intergouvernementales à champ géographique restreint**

À l’instar de l’ONU qui est une organisation intergouvernementale à vocation mondiale, on cite des organisations intergouvernementales de champ géographique restreint comme l’union africaine, la ligue arabe. Ces organisations sont des personnes morales de droit international public.

**Mots et expressions clés**

Organisation des Nation Unies – منظمة الأمم المتحدة

L’Assemblée générale – الجمعية العامة

Le Conseil de sécurité – مجلس الأمن

Le Conseil économique et social –المجلس الاقتصادي والاجتماعي

La Cour international de justice – محكمة العدل الدولية

[Cour permanente de justice internationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cour_permanente_de_justice_internationale) –المحكمة الدائمة للعدل الدولي

Organisations régionales – منظمات اقليمية

Statut d'observateur –مراقب مركز

[Charte des Nations unies](https://fr.wikipedia.org/wiki/Charte_des_Nations_unies) – ميثاق هيئة الأمم المتحدة

La [Société des Nations](https://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_des_Nations) – عصبة الأمم

La ligue arabe – الجامعة العربية

À champ géographique restreint – ذات نطاق جغرافي مُقيد